

Charte d'engagement Collonges au Mont d'Or, 2019

Extraits du Plan Climat Air Energie de la Métropole de Lyon

Axe 1 : « Tous héros ordinaires »

Eco-responsabilité interne

- Constituer un réseau de référents climat-air-énergie en interne pour relais et sensibilisation sur les actions du PCC
- Faire adhérer aux éco-gestes types les salariés ou usagers des bâtiments, en faisant leur promotion
- Participer à un évènement annuel de sensibilisation des salariés

Achats et marchés publics durables

- Intégrer des critères d'empreintes énergétique, carbone et de qualité de l'air dans les achats ainsi que dans les fonctionnements quotidiens (moins de papier, papier recyclé, gobelets réutilisables, etc.)
- Se diriger vers les 100% d'énergie verte dans ses consommations

Qualité de l'air

- Activer les leviers communaux pour la protection de la qualité de l'air : verbalisation via la police municipale si brulage des déchets verts, stationnement...

Axe 2 : « Une économie intégrant les enjeux climatiques »

Agriculture

- Accompagner la conversion des exploitations agricoles conventionnelles en agriculture biologique
- Favoriser l'installation de maraîchers en agriculture biologique et soutenir leur développement

Espaces verts

- Utiliser des plantations locales et moins gourmandes en eau

Réseaux intelligents

- Soutenir les projets de développement de réseaux intelligents (smartgrids) pour l'amélioration de la gestion des données énergétiques, des mobilités, etc.

Axe 3 : « Un aménagement durable et solidaire »

Gestion et économies d'énergie sur le patrimoine communal

- Faire un diagnostic et/ou un audit énergétique de son patrimoine global pour connaître la performance énergétique des bâtiments
- Mettre en place un plan de gestion patrimoniale ou une stratégie immobilière budgétisée pluriannuelle
- Utiliser le service d'un économiste de flux ou d'un Conseiller en Énergie Partagé (CEP) pour gérer au mieux ses consommations
- Programmer les rénovations performantes et globales des bâtiments les plus consommateurs d'énergie en prenant en compte la qualité de l'air et le confort

Economies d'eau sur le patrimoine communal

- Limiter les consommations en eau (suivi et prévention des fuites, mousseurs et autres outils)

Exigences environnementales sur le patrimoine communal et leviers communaux d'éco-rénovation

- Prise en compte des exigences environnementales dans les nouveaux équipements
- En extérieur ou intérieur, remplacer ou rénover les éclairages traditionnels par des systèmes basse consommation ou LED, réduire les puissances d'éclairage, et éteindre tout ou partie de l'éclairage nocturne
- Accompagner les projets d'éco-rénovation et relayer et sensibiliser au programme Ecoreno'v, à ses différents dispositifs, pour ses différents publics (copropriétés, propriétaires bailleurs, occupants) tout en mettant en place des actions de lutte contre la précarité énergétique

Axe 4 : « Un système de mobilité sobre et décarboné »

Déplacements des élus et du personnel municipal

- Mettre en place des incitations pour que les salariés se déplacent plus facilement en modes actifs et en transports en commun (sensibilisation sur les GES, indemnité kilométrique vélo, prise en charge d'abonnements, soutien à l'achat de vélos ou trottinettes électriques, etc.)
- Avoir plus souvent recours aux visio-conférences ou conférences téléphoniques et promouvoir le télétravail
- Aller plus loin que le plan de mobilité réglementaire en portant à x % la part de « véhicules propres » (dont VAE) dans sa flotte de véhicules lors de son renouvellement (GNV, électrique)

Leviers communaux pour les déplacements :

- Accompagner et communiquer sur le déploiement des modes actifs, par la mise en place d'arceaux vélo, de parkings vélos sécurisés, de vélos à assistance électrique dans la flotte de véhicules, de pédibus, etc.